



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chevaux

Question écrite n° 17524

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur le développement des activités du Haras national de Tarbes. En effet, ce vénérable établissement relevant de sa tutelle est réputé pour les races anglo-arabe (chevaux « tarbais », etc.) et régionales (mérens, etc.). Toutefois, il semblerait que le Haras national de Tarbes ne soit pas mis en valeur et développé comme il se devrait. Un établissement d'une telle réputation pourrait prétendre diversifier ses activités et à s'accroître en taille. Or tel ne serait pas le cas aujourd'hui alors que le cheval fait partie intégrante de l'image et de l'économie tarbaise. Elle lui demande donc de lui indiquer ses intentions au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

Le Haras national de Tarbes fait partie des vingt-trois sites régionaux de l'établissement public Les Haras nationaux. Cet établissement, doté de l'autonomie, doit veiller à la répartition optimale de ses moyens et à leur adéquation avec les besoins locaux. Le Haras national de Tarbes dispose de moyens humains, financiers et matériels tout à fait comparables aux autres sites régionaux d'importance équivalente. Néanmoins, force est de constater une baisse de l'activité d'élevage du Haras, baisse directement liée à la diminution de production des éleveurs aussi bien pour les chevaux de sang que pour les chevaux de trait. Il existe toutefois une perspective de développement du haras de Tarbes selon un nouvel axe. Il s'agit du projet animé par la communauté d'agglomération du Grand Tarbes portant sur l'ouverture au public et les actions d'animation liées au cheval.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17524

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mai 2003, page 3417

Réponse publiée le : 3 novembre 2003, page 8415